



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 9 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le 9 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	04/04/2022
En exercice	15	Date de la séance	09/04/2022
Présents	14	Heure de la séance	9H30
Votants	15	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève		X	MAUBERT-SBILE Karine
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc	X		
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Yves CASTREC

N° 2022/05-0904- DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur Yves CASTREC, doyen de l'assemblée, présente le compte de gestion 2021.

Il demande au conseil municipal de :

- constater les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion établis par la Trésorerie et les comptes administratifs établis par la commune ;
- donner quitus au compte de gestion établi par monsieur le Comptable du Trésor Public.

	Résultats de clôture 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultats 2021	Résultats de clôture 2021
Investissement	- 48 415,19 €		- 23 158,89 €	- 71 574,08 €
fonctionnement	933 441,96 €	52 319,19 €	168 245,79 €	1 049 368,56 €
TOTAL	885 026,77 €	52 319,19 €	145 086,90 €	977 794,48 €

DECISION

Après avoir délibéré et pris acte des documents, le Conseil Municipal approuve sans observation ni réserve ledit compte de gestion.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 15

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

A Vérac, le 12 avril 2022

Pour copie conforme,
Le Maire,
Dominique BEC

